

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 24 septembre 2018

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES (à partir de DEL2018_279) - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE (jusqu'à DEL2018_279) - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT	procuration à Gladys THIEBAULT
Emmanuel MAGES	procuration à Laurence MENEZO (jusqu'à DEL2018_279)
Jean-Louis HAURIE	procuration à Gérard DUBOS
Betty DESPAGNE	procuration à Didier SARRAT
Sonya MULLER	procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Irène MONLUN

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 9 juillet 2018

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2018_267 : Exercice 2018 - Répartition n°4 des crédits de subventions

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_268 : Liquidation de la SEM AGIR – Contribution de la Ville à l'insuffisance d'actifs

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement au liquidateur d'une somme maximale de 171 231,09 €, au titre de la contribution de la Ville à l'insuffisance d'actif de la liquidation de la SEM AGIR, celle-ci étant en effet susceptible d'être revue à la baisse.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document devant permettre ce versement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, DESPAGNE, MULLER et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE, GUILLEMOTEAU et SAINT PASTEUR

aff n°DEL2018_269 : Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de conditionnement d'archives - Groupement intégré partiel

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commande.
- d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- d'autoriser le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive du groupement.
- d'autoriser le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la commune de Pessac.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés le concernant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_270 : Constitution d'un groupement de commandes pour la sécurisation matérielle des manifestations municipales entre les communes de Bordeaux et de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Bordeaux et la Ville de Pessac dont l'objet est la sécurisation matérielle des manifestations municipales.
- d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement.
- de désigner la ville de Bordeaux comme le coordonnateur du groupement.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre notamment les avenants à la convention constitutive du groupement en cas de nouvelle adhésion ou de retrait.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_271 : Restructuration et extension de la salle de spectacles Le Royal - Rectificatif lots 5 et 10

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces deux marchés avec les titulaires suivants :

lot 5 (menuiseries bois) : ENTREPRISE RICHARD SAS, sise ZI avenue Descartes BP 18 33370 Artigues Près Bordeaux, pour un montant de 87 264 € H.T.

lot 10 (électricité) : PASTORINO SAS et Fils, sise 17 place Saint Martial 33300 Bordeaux pour un montant de 67 946,26 € H.T pour l'offre de base plus la variante (66 200 € offre de base - 1 746,26 variante.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_272 : Construction d'une maison des associations - Villa Clément V - Attribution des lots 5A (menuiserie bois - vitrerie) et 5B (menuiserie métallique)

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'attributaire suivant :

Lot 5A (menuiserie bois - vitrerie) : ARTBOIS 24, sise 8 rue Paul Gros - 33270 Floirac, pour un montant de 93 000€ H.T.

- de dire que le lot 5B (menuiserie métallique), fera l'objet d'une consultation selon l'article 30-I-2° du décret sus-visé.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'attributaire qui sera proposé à l'issue du Groupe de Travail Marchés du 11 octobre 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_273 : Restructuration partielle et extension du COSEC de Saige - avenant n°1 au marché n°17008M

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché n°17008M avec la société CMR.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_274 : Travaux d'aménagements complémentaires du site du Bourgailh - avenants n°1 aux marchés n°17016A, 17016B et 17016C

Le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 aux marchés n°17016 A avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE (10 rue Toussaint Catros, CS 10006, 33187 Le Haillan Cedex), et n°17016 B et n°17016 C avec l'entreprise ID VERDE (8 chemin Clément Laffargue, 33600 Martillac)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, DESPAGNE, MULLER et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE, GUILLEMOTEAU et SAINT PASTEUR

aff n°DEL2018_275 : Marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux - Avenant n°11 au marché n°07059

Le Conseil Municipal décide d'approuver la passation de l'avenant n°11 au marché n°07059 conclu avec la société ENGIE COFELY.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_276 : Vacations des agents d'accueil des spectacles de la saison culturelle

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour une durée déterminée afin d'assurer l'accueil des spectacles de la saison culturelle.
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10,76 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_277 : Régime indemnitaire des agents de la Police municipale

Le Conseil Municipal décide d'approuver la possibilité de verser l'indemnité d'administration et de technicité aux agents du cadres d'emploi des gardiens de police municipale et de chef de service de police municipale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_278 : Mise en place d'une indemnité kilométrique vélo (IKV)

Le Conseil Municipal décide :

- de demander au Gouvernement de prendre le décret nécessaire pour étendre au secteur public l'indemnité kilométrique vélo – introduite dans le Code du Travail sur la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et précisée par le décret 2016-144 du 11 février 2016.
- de mettre en place une indemnité kilométrique vélo prise en charge par la Ville de Pessac au profit des agents mairie effectuant le trajet aller et retour entre leur domicile et leur lieu de travail ou la gare ou la station de transport collectif, en vélo (ou vélo à assistance électrique, trottinette, trottinette électrique, skate, skate électrique ou autres engins de type gyropode), dès lors que l'agent effectue un trajet d'au moins un kilomètre par jour et selon les termes du règlement d'attribution de l'indemnité kilométrique vélo sur Pessac joint en annexe.
- de verser l'indemnité kilométrique vélo au vu d'une déclaration sur l'honneur de l'agent s'engageant à utiliser un vélo (ou vélo à assistance électrique, trottinette, trottinette électrique, skate, skate électrique ou autres engins de type gyropode) pendant au moins

les trois quarts du nombre de jours de travail annuel.

- de fixer l'indemnité kilométrique vélo à 25 centimes par kilomètre, dans la limite d'un montant maximum fixé à 200 euros par an et par agent.
- de verser mensuellement le montant pris en charge à raison d'un douzième du montant annuel.
- de suspendre le versement de l'indemnité pendant les périodes d'absence de l'agent quel qu'en soit le motif. Toutefois, elle est maintenue jusqu'à la fin du mois au cours duquel débute la période d'absence. Lorsque la reprise du service, à la suite de cette absence, a lieu au cours d'un mois ultérieur, la prise en charge est effectuée pour ce mois entier.
- de cumuler le versement de cette indemnité avec celui concernant la prise en charge de l'abonnement de transport en commun.
- de dire que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1er octobre 2018

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_279 : Contrat de Co-développement entre Bordeaux Métropole et la Ville de Pessac - années 2018/2020

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le contrat de co-développement 2018/2020 joint à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que les avenants qui pourraient intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, DESPAGNE, MULLER et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE, GUILLEMOTEAU et SAINT PASTEUR

aff n°DEL2018_280 : Prorogation du Programme d'Intérêt Général métropolitain "Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole" jusqu'au 3 juin 2019

Le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis favorable à la prorogation sur la commune du Programme d'intérêt Général métropolitain « Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole » jusqu'au 3 juin 2019.
- d'élargir le règlement d'intervention de la commune aux propriétaires occupants modestes et très modestes.
- de réserver une enveloppe de 35 000 € mobilisable jusqu'au 3 juin 2019, pour financer les travaux de propriétaires occupants ou bailleurs de Pessac.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_281 : Charte métropolitaine du bien construire et charte urbaine, architecturale et paysagère de la ville de Pessac

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la charte du « Bien construire à Bordeaux Métropole ».
- d'approuver la Charte urbaine, architecturale et paysagère de la Ville de Pessac.
- d'autoriser Monsieur le Maire à promouvoir leurs applications sur le périmètre communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_282 : Forêt du Bourgailh - Projet de permis de construire d'une centrale photovoltaïque

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_283 : Avenue du Haut Lévêque - Enfouissement des réseaux de téléphonie - Convention avec Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide :

- d' approuver les termes de la convention avec Bordeaux Métropole.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondant aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de téléphonie avenue du Haut Lévêque.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_284 : Allée Georges Brassens - Désaffectation et déclassement du domaine public et cession d'un terrain

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de l'emprise devant être cédée.
- d'approuver la cession à M. et Mme BARNABE ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées dans la délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2018_285 : Rue d'Artois - Cession d'un terrain

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession à Mme VAILLOT ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées dans la délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_286 : Centre équestre de Pessac - Tarifs 2018

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs annexés proposés par la SAS Centre Équestre Pessac Romainville à compter de la saison 2018/2019.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant leurs mises en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, DESPAGNE, MULLER et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE, GUILLEMOTEAU et SAINT PASTEUR

aff n° DEL2018_287 : Stade nautique - Développement des activités de remise en forme - Tarifs spécifiques

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés par la société GAIA pour le Stade nautique à compter du 1^{er} octobre 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant leurs mises en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, DESPAGNE, MULLER et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE, GUILLEMOTEAU et SAINT PASTEUR

aff n°DEL2018_288 : Valorisation patrimoniale de la cité Frugès Le Corbusier - Convention pluriannuelle d'objectifs (2018/2021)

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs quadripartite et quadriennale portant sur la valorisation patrimoniale de la Cité Frugès – Le Corbusier, avec Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine et la DRAC Nouvelle-Aquitaine.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y

rapportant.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recevoir et procéder au reversement des subventions allouées dans ce cadre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_289 : Refuge périurbain « le Tronc Creux » - Avenant n°1 de prolongation à la convention du 26 mai 2015

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 de prolongation proposée par Bordeaux Métropole pour une durée de trois ans en intégrant le principe de tacite reconduction.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document se rapportant à l'opération pour la durée totale du dispositif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45.